



RA2D
RÉNOVATION & AMÉNAGEMENT
PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conditions générales de vente

Article 1 : Condition de paiement

Les conditions de paiement peuvent être soit au comptant sur présentation de la facture, soit suivant les accords signés sur le devis. La non exécution de ces clauses entraîne l'arrêt de nos prestations. De convention expresse, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraîne une pénalité de 1,5% du montant hors taxes de la facture, appliquée par mois de retard (Loi 92-1482 du 31 décembre 1992).

Article 2 : Conditions de prix

A des fins commerciales la société présente des devis détaillés, cependant aucun détail ne pourra être commandé indépendamment car les déplacements, les travaux de protection et de nettoyage sont globalisés.

Article 3 : Réserve de propriété

Conformément à la Loi 80-335 du 12 mai 1980, le transfert de propriété des marchandises facturées n'interviendra qu'après paiement intégral du prix. L'acquéreur en demeurant néanmoins seul et entièrement responsable dès la livraison.

Article 4 : Annulation de commande

Toute commande effectuée sur démarchage pourra être annulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de sept jours à compter de la date de signature du bon de commande (le cachet de la poste faisant foi).

Article 5 : Délai d'intervention

Vu notre domaine d'activité, le délai d'intervention est toujours donné à titre indicatif. Son non respect ne peut donner lieu à pénalité ou indemnité quelconque. En général, une confirmation par appel téléphonique est faite cinq jours à l'avance.

Article 6 : Horaires

Nos interventions s'inscrivent dans les plages horaires maximales suivantes : 8h – 13h / 14h – 18h (samedis, dimanches et jours fériés non inclus) ; pendant ces horaires, les employés doivent obligatoirement avoir accès à leur lieu de travail et toutes facilités doivent leur être données pour l'exécution des travaux.

Article 7 : Conditions de travail

a/ Le client est invité à prendre les mesures de protection et de rangement nécessaires, aux fins d'éviter toute dégradation ou destruction d'objets, de meubles, de vitrine, etc... se trouvant sur les lieux des travaux.

b/ Le client est en charge de fournir pendant la durée des travaux un point d'eau avec évacuation des eaux usées (dans le cas d'utilisation de plâtre, d'enduit, de peinture, de carrelage, de béton ou tout autre produit nécessitant une adjonction d'eau ou un rinçage des outils à l'eau) ainsi qu'une prise de courant afin d'assurer la bonne exécution des travaux (dans le cas d'utilisation de machines outils). Si nécessaire, le client laissera charger le(s) véhicule(s) électrique(s) de l'entreprise pour contribuer à notre démarche d'éco-attitude.

Article 8 : Installations

Il est convenu que les alimentations téléphoniques, électriques et eaux du site sont conformes aux règles en vigueur ; les prises de terre et électriques sont en place, conformes et efficaces en toutes saisons.

Article 9 : Autorisation

Le client accepte à la signature du devis la prise de photos de chantier avant, pendant et après travaux ; la société aura dès lors l'autorisation du client de déposer ces photos sur son site Internet et sur les différents supports de réseaux sociaux.

Article 10 : Acceptation

Le client après signature du devis reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et de ce fait les accepte dans leur intégralité.

Article 11 : Bon de commande

Tout devis doit être signé par le client avec la mention « Lu et approuvé, bon pour accord » et accompagné ou pas d'un acompte selon les conditions de règlement.

Article 12 : Cas fortuits et force majeure

En cas de destruction ou dégradation de nos travaux réalisés, la société se libère de son obligation pour tous cas fortuits ou de force majeure tels que : inondations, incendies, modification par un tiers, etc...

Article 13 : Juridiction

En cas de contestation ou de litige, les tribunaux de Toulon seront de convention expresse, seuls compétents.

S.A.S. au capital de 6 000,00 euros – SIRET : 807 641 493 000 18

Code activité 4120BB – R.C.S. : 807 641 493 TOULON
